

**Délibérations du  
Comité Syndical**

**EPIDROPT**

**EPIDROPT**

**Syndicat mixte ouvert**

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage  
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

**Séance du 13 avril 2023**

Délibération n° DE\_2023\_024

Date de la convocation : 28/03/2023

**Membres**

**en exercice :  
17**

*L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 14 h 00 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESin.*

**Présents : 14**

**Votants : 12**

**Présents :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESin, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Présents non votants :** Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jean-Noël VACQUE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

**Représentés :**

**Excusés :** Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Marie-Lise MARSAT (CD 24)

**Absents :** Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Daniel BARBE (CD 33)

**Secrétaire de séance :** Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

**Objet : Suppression d'un emploi au tableau des emplois (technicien contractuel)**

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée,

Vu l'avis du Comité Technique du 7 juin 2022 autorisant la suppression du poste de technicien non titulaire à temps complet,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 1<sup>er</sup> février 2022,

Considérant la nécessité de *supprimer* un emploi de Technicien non titulaire à temps complet, en raison du recrutement en tant que stagiaire de l'agent à compter du 9 juin 2022 au grade d'animateur,

Le Président, propose à l'assemblée, de :

- Supprimer un emploi de Technicien non titulaire à temps complet à raison de 35 heures, à compter du 11 avril 2023,
- Supprimer un emploi d'Adjoint Administratif territorial en contrat à durée déterminée, ouvert pour pourvoir au remplacement de la secrétaire pendant son congé maternité et son congé parental.

*Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents décide :*

- Supprimer un emploi de Technicien non titulaire à temps complet à raison de 35 heures, à compter du 11 avril 2023,
- Supprimer un emploi d'Adjoint Administratif territorial en contrat à durée déterminée, ouvert pour pourvoir au remplacement de la secrétaire pendant son congé maternité et son congé parental. D'adopter la proposition du Président,
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

<b>TITULAIRES</b>					
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	nombre d'heures hebdo
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur principal 1 ère classe	B	1	1	0	35
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	1	8
TOTAL		2	2	1	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur territorial	A	1	1	0	35
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0	35
Technicien (mis en détachement au 01/12/2020)	B	0	1		
Animateur au 09/06/2022	B	1	1		35
Adjoint technique principal de 2ème classe au 01/01/2023	C	1	1		35
TOTAL au 01/01/2023		5	5	0	

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 14 avril 2023  
et publié ou notifié  
le 14 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,  
Stéphane FARESIN